



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Gestion des opérations collectives

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret n°2006-1732 du 23 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;
- Vu le décret n°2022-1666 du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoir des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur en matière de gestion de certains personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des bibliothèques
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 novembre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2023, sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, les attachés d'administration de l'Etat dont les noms suivent :

M. ALTHAPARRO Denis, affecté au rectorat de CRETEIL

Mme BELOT Catherine, affectée au lycée Uruguay France à AVON,

Mme CHUST Dominique, affectée au lycée André Malraux de MONTEREAU-FAULT-YONNE,

Mme DECHAMBRE Anouck affectée à la DSDEN de Seine-et-Marne à MELUN,

M. DUFOUR Thierry affecté à la DSDEN de Seine-Saint-Denis à BOBIGNY,

Mme ESSIYE Frida, affectée au lycée Louis Armand de NOGENT-SUR-MARNE

Mme GOYAUD Myriam, affectée au lycée Emilie du Chatelet à SERRIS,

Mme MERCIER Michèle, affectée au Rectorat de CRETEIL

Mme OYARZABAL Maité, affectée à l'Université Paris 8 à SAINT-DENIS

Mme TABARIN Cécile, affectée au Rectorat de CRETEIL

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation **05 JUIL 2023**
Le Secrétaire général de l'académie de Créteil


Mehdi CHERFI